

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 11 a) de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-deuxième session

Siège de la FAO, Rome, 29 juin – 4 juillet 2009

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

INTRODUCTION

1. À sa trentième session, la Commission a adopté son Plan stratégique 2008-2013¹.
2. La troisième partie du Plan stratégique contient une liste de contrôle qui doit être régulièrement mise à jour pour examen par le Comité exécutif et la Commission, afin de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique.
3. La Commission est **invitée** à réviser la liste de contrôle telle que présentée à l'Appendice 1 au présent document, ainsi que les notes supplémentaires du Secrétariat à l'Appendice 2 et de formuler des observations et recommandations, le cas échéant.

¹ ALINORM 07/30/REP par. 138 et Annexe IX; Publié en 2007 sous la cote ISSN 0259-2916.

Annexe 1

MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013

Objectif 1: Mettre en place un cadre législatif cohérent							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
1.1 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires	CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCNFSDU, Groupes spéciaux et Comités de produits compétents	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/EXEC 09/62/2 CX/EXEC 09/62/3, et ALINORM 09/32/9		
1.2 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à la qualité des denrées alimentaires	Groupes spéciaux compétents, Comités de produit et Comités de coordination FAO/OMS	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/EXEC 09/62/2 CX/EXEC 09/62/3, et ALINORM 09/32/9		
1.3 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition	CCFL, CCNFSDU	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/EXEC 09/62/2 CX/EXEC 09/62/3, et ALINORM 09/32/9		

Objectif 1: Mettre en place un cadre législatif cohérent							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
1.4 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires, ainsi qu'aux méthodes d'échantillonnage et d'analyse	CCMAS, CCFICS	Activité continue	Normes et textes apparentés adoptés aux différentes étapes	En cours	Voir CX/EXEC 09/62/2 CX/EXEC 09/62/3, et ALINORM 09/32/9		
1.5 Élaborer des directives relatives à l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur de l'élevage et de l'agriculture pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens	Comités du Codex compétents existants, Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens	Achèvement au plus tard en 2011	Directives relatives à l'utilisation prudente et sûre des antimicrobiens dans le secteur de l'élevage et de l'agriculture pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens	En cours	Voir ALINORM 09/32/42		
1.6 Envisager des cadres novateurs de gestion des risques	CCRVDF, CCPR	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports du CCRVDF et du CCPR présentés respectivement au Comité exécutif et à la Commission du Codex	En cours	<u>CCRVDF</u> - nouveaux travaux sur les recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires sans DJA et/ou LMR, y compris processus pour diffuser les recommandations sur la gestion du risque		

Objectif 1: Mettre en place un cadre législatif cohérent							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
					(ALINORM 09/32/31, par. 165); - examen de tous les facteurs pris en considération pour établir les DJA et recommander les LMR (ALINORM 09/32/31, par. 148) <u>CCPR</u> - Révision des Principes d'analyse de risques appliqués par le CCPR: en cours (ALINORM 09/32/24, par. 177-185)		
1.7 Encourager la FAO et l'OMS à étoffer leurs programmes de renforcement des capacités	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif et Comités de coordination FAO/OMS	Activité continue	Rapport FAO/OMS à la Commission, au Comité exécutif et aux Comités de coordination	En cours	Voir ALINORM 09/32/9F-Add.1		
1.8 Publier et diffuser le Codex Alimentarius	Secrétariat du Codex, Services centraux de liaison avec le Codex	Activité continue	Publication et diffusion du Codex Alimentarius	En cours	Des normes et textes apparentés du Codex nouveaux ou révisés ont été publiés sur le site web du Codex et sur CD ROM, après la trente-et-unième session de la Commission du Codex Alimentarius. Plusieurs nouvelles publications ont été publiées par thème.		

Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
2.1 Examiner la cohérence des principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents	CCGP	Achèvement au plus tard en 2011	Rapport du CCGP sur l'examen effectué présenté à la Commission du Codex Alimentarius.	en cours	Document CCNFSU sur la politique d'analyse des risques prêt pour adoption par la Commission. Le CCFH prépare un document de principes pour l'analyse de risques. Le CCGP a confirmé le calendrier (2011).		
2.2 Examiner les principes de l'analyse des risques élaborés par les Comités du Codex compétents	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCFH, CCNFSU	Achèvement au plus tard en 2013	Rapport des comités compétents sur l'examen achevé, en tenant compte de l'examen des activités 2.1 et 2.3. 3.	N'a pas encore démarré	Cette activité devrait être entreprise une fois achevée l'activité 2.1.		

Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
2.3 Renforcer la communication entre les organes subsidiaires compétents du Codex et les organes d'experts scientifiques FAO/OMS	CCFA, CCCF, CCPR, CCRVDF, CCFH, CCNFSDU	En cours	Inclus dans le Rapport comme demandé au point 2.2.		Voir activité 2.2 ci-dessus		
2.4 Examiner la série de critères recommandés à la FAO et à l'OMS pour le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant du Codex.	Comité exécutif	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport de l'examen mentionnant la recommandation de mieux harmoniser les priorités et les ressources, présenté par le Comité exécutif à la Commission	N'a pas encore démarré	À sa 61 ^{ème} session, le Comité exécutif est convenu qu'il n'était pas nécessaire de réviser les critères à ce stade Voir ALINORM 09/32/9F		
2.5 Encourager les pays à transmettre leurs demandes d'avis scientifiques à la FAO/à l'OMS par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, tous les organes subsidiaires	Activité continue	Rapports de la FAO et de l'OMS sur les demandes d'avis scientifiques reçues directement des pays/ demandes reçues par l'intermédiaire de la Commission du Codex Alimentarius.	En cours	Voir ALINORM 09/32/9F		
2.6 Encourager la FAO et l'OMS à assurer une formation et un renforcement des capacités pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Comités de coordination FAO/OMS et	Activité continue	Rapport FAO/OMS à la Commission, au Comité exécutif et aux Comités de coordination	En cours	Voir ALINORM 09/32/9F Add.1		

Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
aliments	Membres du Codex						

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
3.1 Examiner les critères d'établissement des priorités de travail et les procédures d'examen critique mené par le Comité exécutif	Comité exécutif, CCGP	Achèvement au plus tard en 2009 Achèvement au plus tard en 2011	Rapport du Comité exécutif sur l'analyse du processus d'examen critique. Si cela est nécessaire, procéder à une révision des critères régissant l'établissement des priorités des travaux (CCGP)	N'a pas encore démarré.	À sa 61 ^{ème} session, le Comité exécutif est convenu qu'il était prématuré de formuler des propositions concrètes et il a décidé de réexaminer cette question une fois qu'il aurait plus d'expérience de la conduite de l'examen critique.		
3.2 Assurer une gestion efficace des normes	Comité exécutif	Activité continue	Rapport sur le respect des calendriers dans l'élaboration des normes (associé au processus d'examen critique)	En cours	Voir ALINORM 09/32/3		

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
3.3 Élaborer des critères de prise de décisions et de fixation des priorités par comité	Tous les comités portant sur des questions générales et d'autres organes subsidiaires, selon le cas	Achèvement au plus tard en 2008 L'examen des critères commencera en 2008	Critères de prise de décision et de fixation des priorités par comité Confirmation de la révision des critères début 2008	Critères de prise de décision <u>Activité achevée :</u> CCFH, CCFA, CCCF, CCPR, CCMMP, CCMAS, CCRVDF <u>En cours de révision:</u> CCFFP Critères de fixation des priorités <u>activité achevée.</u> CCFH, CCFA, CCCF, CCRVDF, CCMMP (classement par ordre de priorité des fromages individuels)	Les autres comités considèrent que les critères généraux de fixation des priorités sont adéquats. Le CCFO a noté que les informations requises dans ses critères spécifiques existants pour les huiles étaient généralement couvertes par le modèle actuellement utilisé pour les documents de projets (ALINORM 09/32/17, par. 8)		
3.4 Analyser des approches de la gestion des travaux facilitant l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex	Soit par le Secrétariat du Codex, soit par un consultant pour la prochaine étape (3.5)	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport au Comité exécutif et à la Commission du Codex sur l'analyse des approches de la gestion des travaux	N'a pas encore démarré.			

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
3.5 Adopter des approches dont on sait qu'elles facilitent l'avancement des textes dans la procédure par étape du Codex au niveau des organes subsidiaires qui n'utilisent pas actuellement ces approches	Comité exécutif et Commission du Codex	Achèvement au plus tard en 2011	Adoption des approches de gestion des travaux, par la Commission du Codex	N'a pas encore démarré.	Cette activité devrait démarrer une fois que l'Activité 3.4 sera achevée.		
3.6 Enregistrer toutes les demandes d'avis scientifiques en les classant par ordre de priorité	Comité exécutif, Commission du Codex, FAO et OMS	Activité continue	Rapport complet sur l'enregistrement de toutes les demandes d'avis scientifiques, présenté par la FAO/OMS à la Commission du Codex Alimentarius	En cours	Voir ALINORM 09/32/9F		
3.7 Évaluer la capacité du Secrétariat du Codex à s'acquitter de ses fonctions de manière efficace	Secrétariat du Codex, Comité exécutif, Commission du Codex	Achèvement au plus tard en 2009	Rapport du Secrétariat à la Commission du Codex, sur le personnel et les autres ressources fondamentales	Activité achevée.	Voir ALINORM 09/32/9B Partie II et ALINORM 09/32/9B Partie II-Add.1		

Objectif 3: Renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Comité exécutif	Décision de la Commission
3.8 Rationaliser les travaux des Comités du Codex	Comité exécutif, Commission du Codex Alimentarius	Achèvement au plus tard en 2010	Application effective des décisions de la Commission sur la rationalisation des travaux du Codex sur les produits grâce à la réforme de la structure des organes subsidiaires du Codex	En cours	Voir ALINORM 08/31/9C Partie II et ALINORM 08/31/9C Partie II Add.1 et ALINORM 08/31/REP, par. 150		

Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales pertinentes							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/Indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
4.1 Suivre les activités d'autres organes normatifs internationaux	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapport au Comité exécutif et à la Commission du Codex, indiquant les complémentarités, les lacunes, les doubles emplois ou les incompatibilités avec les travaux d'autres organisations internationales	En cours	Voir ALINORM 09/32/9D Partie I		

Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales pertinentes							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/Indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
4.2 Encourager la prise en compte des travaux du Codex par les autres organes internationaux	Secrétariat du Codex	Activité continue	Nombre de normes élaborées par d'autres organisations internationales, se rapportant aux normes et textes apparentés du Codex	En cours	Voir ALINORM 09/32/9D Partie I		
4.3 Encourager la prise en compte des travaux d'autres organes internationaux dans les travaux du Codex	Observateurs, Secrétariat du Codex	Activité continue	Nombre de normes du Codex élaborées en tenant compte d'intrants identifiables provenant d'autres organisations internationales	En cours	Voir ALINORM 09/32/9D Partie I		
4.4 Envisager la coopération avec d'autres organisations internationales intergouvernementales compétentes	Conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS, Secrétariat du Codex	Activité continue	Concevoir les moyens par lesquels le Codex pourrait renforcer sa coopération avec l'OIE et la CIPV	En cours	Voir ALINORM 09/32/9D Partie I		
4.5 Promouvoir la coordination interdisciplinaire au niveau national et régional	Membres du Codex, Comités de coordination FAO/OMS	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports des membres aux Comités régionaux de coordination sur les mécanismes et critères d'évaluation.	Envoi aux gouvernements d'un questionnaire sur la coordination interdisciplinaire aux fins d'une discussion au sein des Comités de coordination régionaux.	ALINORM 09/32/15, par. 10 (CCASIA) ALINORM 09/32/40, par. 20 (CCNEA) ALINORM 09/32/28, par. 19 - 21 (CCAFRICA) ALINORM 09/32/19, par. 8-9 (CCEURO) ALINORM 09/32/36, par. 12 et 21 (CCLAC)		

Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/Indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
5.1 Favoriser une participation accrue des pays en développement au Codex	Commission du Codex, Comité exécutif	Activité continue	Rapports de la FAO / OMS présentant l'analyse des mesures de renforcement de la participation prises dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex.	En cours	Voir ALINORM 09/32/9E		
5.2 Promouvoir la bonne utilisation des observations écrites dans le cadre de la procédure Codex	Membres du Codex, observateurs, Comité exécutif, Secrétariat du Codex	Activité continue	Rapports par les pays hôtes sur les modalités de présentation des observations écrites en réponse aux lettres circulaires et respect par les présidents des directives concernant la conduite des réunions.	En cours			
5.3 Évaluer l'efficacité des sessions des Comités du Codex tenues dans des pays en développement	Pays hôtes, Comité exécutif	Achèvement au plus tard en 2009	Rapports des pays hôtes et hôtes conjoints sur la formule des hôtes conjoints	Pour examen à la 32 ^{ème} session de la Commission du Codex	ALINORM 09/32/9B Partie III		
5.4 Renforcer les Services centraux de liaison avec le Codex et les Comités nationaux du Codex	Commission du Codex Alimentarius, Comité exécutif, Secrétariat du Codex	Activité continue	Rapports de la FAO/OMS sur les pays dont la structure nationale et les Services centraux de liaison avec le Codex ont bénéficié d'un soutien.	En cours	ALINORM 09/32/9F-Add.1 et ALINORM 09/32/32 par. 14 (CCNASWP) ALINORM 09/32/15, par. 101 (CCASIA)		

Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres							
Activités	Parties responsables	Calendrier	Résultats/Indicateurs mesurables	Situation actuelle	Notes	Avis donné par le Conseil exécutif	Décision de la Commission
					ALINORM 09/32/28, par. 17 – 21 (CCAFRICA) ALINORM 09/32/19, par. 49-50) (CCEURO) ALINORM 09/32/36, par. 12 et 21 (CCLAC)		
5.5 Renforcer la participation des organisations non gouvernementales aux niveaux international, régional et national	Commission du Codex Alimentarius, Membres du Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapports des États Membres au titre des questions à l'ordre du jour des Comités régionaux sur la participation des organisations non gouvernementales au plan national.	En cours Un questionnaire a été envoyé aux gouvernements aux fins d'une discussion au sein des Comités de coordination.	ALINORM 09/32/32 par. 16 (CCNASWP) ALINORM 09/32/15, par. 12 (CCASIA) ALINORM 09/32/40, par. 20 (CCNEA) ALINORM 09/32/28, par. 17 – 21 (CCAFRICA) ALINORM 09/32/19, par. 47-48) (CCEURO)		
5.6 Améliorer la communication d'informations sur les travaux du Codex aux niveaux international et national	Secrétariat du Codex, OMS et FAO, Services centraux de liaison avec le Codex, organes subsidiaires	Activité continue	Rapports du Secrétariat à la Commission du Codex Alimentarius sur l'utilisation accrue de matériel audio/de diffusion sur le Web, l'amélioration des pages Web, le recours plus fréquent à la distribution électronique de documents du Codex, etc.		Voir ALINORM 09/32/9A et CAC/32 INF/9		

Annexe 2

Notes du Secrétariat

Objectif 1: Mettre en place un cadre législatif cohérent

1. **Activités 1.1 à 1.5:** Elles sont en cours et constituent des activités essentielles de la Commission. Elles font l'objet d'un suivi régulier moyennant l'Examen critique qui incombe au Comité exécutif.
2. **Activité 1.6:** Elle porte spécifiquement sur des questions liées à l'étude des cadres de gestion des risques appropriés à appliquer pour l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les médicaments vétérinaires et les pesticides, par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) et le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR) respectivement.

1. Résidus de médicaments vétérinaires

- À sa dix-septième session (septembre 2007), le CCRVDF a examiné la façon de résoudre les problèmes liés aux substances sans DJA ni/ou LMR et défini quelques options qui permettraient de résoudre ces problèmes (ALINORM 08/31/31 par. 95 à 126).
- Pour les médicaments vétérinaires sans DJA ni/ou LMR en raison du manque de données pertinentes à soumettre au JECFA, le CCRVDF est convenu qu'il devrait envisager d'élaborer une procédure pour que les bailleurs de fonds potentiels s'engagent à réunir leurs forces afin de partager les coûts et les efforts (ALINORM 08/31/31 par. 123 et 124).
- Pour ce qui concerne les médicaments vétérinaires spécifiques sans DJA ni/ou LMR en raison de problèmes pour la santé humaine, le CCRVDF est convenu de commencer de nouveaux travaux, dans l'attente de l'approbation officielle de nouveaux travaux par la Commission, pour élaborer de nouvelles recommandations/orientations pour ces médicaments vétérinaires (ALINORM 08/31/31 par. 116 et 117 et Annexe VIII). À sa trente-et-unième session, la Commission a pris note d'une proposition de révision du document de projet qui aurait élargi la portée des travaux proposés et a renvoyé le document de projet au CCRVDF pour examen ultérieur (ALINORM 08/31/REP par. 93).
- À sa dix-huitième Session (mai 2009), le CCRVDF a débattu du document de projet révisé et est convenu de constituer un groupe de travail électronique afin i) de définir le champ d'application des nouveaux travaux sur les recommandations en matière de gestion des risques pour les médicaments vétérinaires auxquels le JECFA n'a pas attribué de DJA et/ou de LMR du fait de risques spécifiques pour la santé humaine ou du manque d'information nécessaire pour éliminer les risques pour la santé humaine; ii) d'élaborer un processus qui permettra au Comité de diffuser les recommandations sur la gestion du risque; iii) de formuler des propositions sur la façon de traiter les autres médicaments vétérinaires pour lesquels le JECFA a cerné des risques évidents pour la santé humaine, énumérés à l'Annexe II du document publié sous la cote CX/RVDF 09/18/8; et iv) de proposer des procédures pour intégrer ces recommandations sur la gestion du risque dans le processus d'établissement de normes du Codex (ALINORM 09/32/31 par. 158-166).
- À sa dix-huitième session, le CCRVDF est convenu d'examiner tous les facteurs pris en considération pour établir les DJA ou recommander les LMR (ALINORM 09/32/31 par. 148).

2. Résidus de pesticides

- À sa trente-neuvième session (mai 2007), le CCPR a débattu de la *Procédure d'examen périodique* qui est mentionnée en Appendice: *Liste des politiques de gestion des risques utilisées à ce jour par le CCPR et Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires* dans le Manuel de procédure, suite à la recommandation de la vingt-quatrième session du Comité sur les principes généraux (ALINORM 07/30/33 par. 159). La *Procédure d'examen périodique* a été adoptée en 1997 en tant qu'orientation utile pour le CCPR durant son examen systématique des LMR. Depuis 1998, la *Procédure d'examen périodique des*

LMR est toujours jointe au document présentant la liste des LMR aux différentes étapes de la procédure préparée pour chaque session du CCPR.

- Le CCPR s'est demandé si la Procédure d'examen périodique était encore pertinente pour les travaux du Comité et, si oui, comment elle devrait être révisée à la lumière des *Principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR* et des *Critères pour la procédure d'établissement de la liste des composés à évaluer en priorité par la JMPR*. A sa quarantième session (avril 2008), le CCPR a également examiné cette question et est convenu de demander l'approbation de la Commission pour de nouveaux travaux sur la révision des Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, qui comprendraient les *Critères pour la procédure d'établissement de la liste des composés à évaluer en priorité par la JMPR* et la *Procédure d'examen périodique des LMR* (ALINORM 08/31/24 par. 129 à 133).
- À sa quarante-et-unième session, le CCPR est convenu de maintenir la procédure de réévaluation périodique tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de réviser les exigences en matière de données et de procédures pour la révocation des LMR pour les pesticides.
- La révision est en cours (ALINORM 09/32/24 par. 177-185), mais le document devrait être prêt au plus tard en 2010 afin de présenter une révision des principes de l'analyse de risques au CCPG en 2011.

3. **Activité 1.7** Elle est en cours. Les informations sur les activités de renforcement des capacités entreprises par la FAO et l'OMS sont présentées dans le document ALINORM 09/32/9F-Add.1. Ces activités sont aussi examinées régulièrement par les Comités de coordination FAO/OMS (voir point 3 de l'ordre du jour dans les rapports des sessions des Comités de coordination tenues en 2008-2009).

4. **Activité 1.8:** Elle est mise en œuvre par le Secrétariat du Codex comme activité continue, y compris à l'aide de l'Internet. Tous les services centraux de liaison avec le Codex jouent un rôle important dans la publication et la diffusion du Codex Alimentarius au niveau national. La Commission souhaitera peut-être encourager les Services centraux de liaison avec le Codex à renforcer leur capacité de communiquer avec les parties intéressées sur leur territoire et de leur fournir des informations concernant le Codex.

Objectif 2: Favoriser la plus vaste et la plus cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques

5. **Activité 2.1** Le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime a achevé un document sur la politique en matière d'analyse des risques qui sera soumis à la Commission pour adoption (ALINORM 09/33/26 par. 121). Le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) prépare actuellement un document de ce type (ALINORM 08/31/13 par 161-162). À sa vingt-cinquième session, le Comité sur les principes généraux a procédé à un examen général de cette activité et confirmé le calendrier de travail de manière à terminer l'examen d'ici à 2011 (ALINORM 09/32/33, par. 91-98). **L'activité 2.2** ne commencera que lorsque l'activité 2.1 aura été menée à bonne fin.

6. **Activité 2.3** Elle vise à renforcer la communication entre les organes subsidiaires compétents du Codex (en tant que gestionnaires des risques) et les organes d'experts scientifiques FAO/OMS (en tant qu'évaluateurs des risques) conformément au paragraphe 38 des *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*. Cette activité devrait avancer en parallèle et en lien étroit avec l'activité 2.2. Entre-temps, le CCFA, le CCCF, le CCPR, le CCFH et le CCRVDF ont continué de communiquer avec les organes d'experts scientifiques compétents conformément à la politique en place en matière d'analyse des risques et/ou à la pratique établie.

7. **Activité 2.4** Elle porte sur les critères suivants recommandés à la FAO et à l'OMS par le Comité exécutif à sa cinquante-cinquième session (ALINORM 05/28/3 par.75):

Critères applicables par la FAO et l'OMS pour le classement par ordre de priorité des demandes d'avis scientifiques émanant du Codex:

- *Pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités stratégiques tels que définis dans le Cadre stratégique;*
- *Définition claire de la portée et de l'objectif de la demande, et indication précise de la manière dont seront utilisés les avis dans les travaux du Codex;*

- *Importance et urgence par rapport à l'élaboration ou à l'avancement des textes du Codex, en tenant compte de la pertinence de la question pour la santé publique et/ou le commerce des denrées alimentaires et des besoins des pays en développement;*
- *Disponibilité des connaissances et des données scientifiques requises pour effectuer une évaluation des risques ou pour formuler un avis scientifique;*
- *Attribution par la Commission du Codex Alimentarius d'un degré de priorité élevé.*

À sa soixante-et-unième session, le Comité exécutif a pris note du fait que la FAO et de l'OMS considéraient que les critères actuels étaient utiles et appropriés, et souhaitaient utiliser la même série de critères. Le Comité est convenu qu'il n'était pas nécessaire de réviser les critères à ce stade (ALINORM 08/31/3A, par.132). La FAO et l'OMS utilisent actuellement ces critères, comme indiqué dans ALINORM 09/32/9F, Partie III, Tableau I.

8. **Activité 2.5** Cette activité est en cours. Le document ALINORM 09/32/9F Partie III contient une liste des demandes d'avis scientifiques adressées à la FAO et à l'OMS, y compris celles qui n'émanent pas spécifiquement du Codex.

9. **Activité 2.6** Cette activité est en cours. Les activités de la FAO et de l'OMS, dans le domaine du renforcement des capacités d'analyse des risques sont présentées dans le document ALINORM 09/32/9F Add.1. Ces activités sont aussi régulièrement examinées par les Comités de coordination de la FAO et de l'OMS (voir point 3 de l'ordre du jour dans les rapports des sessions des Comités de coordination tenues en 2008-2009).

Objectif 3: renforcer l'aptitude du Codex à gérer son travail

10. **Activité 3.1** À sa soixante-et-unième session, le Comité exécutif est convenu qu'il était prématuré de formuler des propositions concrètes sur la façon d'entamer l'examen de ces critères et procédures et il a décidé de réexaminer cette question une fois que le Comité exécutif aurait acquis plus d'expérience de la conduite de l'examen critique (ALINORM 08/31/3A, par.133).

11. **Activité 3.2** Il s'agit d'une activité en cours qui sera examinée au titre du point 2 de l'ordre du jour de la soixante-deuxième session du Comité exécutif.

12. **Activité 3.3** Elle a été mise en œuvre à divers degrés selon les Comités. La plupart ont examiné la question et ont répondu, soit en se prononçant en faveur de l'élaboration de critères spécifiques, soit en confirmant que l'utilisation des critères généraux était adéquate. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les modalités de révision des critères (spécifiques) existants.

13. **Activité 3.4.** Il s'agira en premier lieu d'effectuer un examen des méthodes de gestion utilisées actuellement par la Commission et ses organes subsidiaires et de leur efficacité. Cette activité pourrait être examinée en tenant compte de l'expérience acquise dans le domaine de l'examen critique. L'**activité 3.5** sera entreprise une fois achevée l'activité 3.4.

14. **Activité 3.6** Cette activité est en cours. Les informations sur les avis scientifiques fournis par la FAO et l'OMS sont présentées dans ALINORM 09/32/9F.

15. **Activité 3.7.** Cette activité sera examinée par le Comité exécutif, à sa soixante-deuxième session et par la Commission à sa trente-deuxième session of the Commission (ALINORM 09/32/9B Partie II et ALINORM 09/32/9B Partie II-Add.1).

16. **Activité 3.8** Cette activité est en cours. À sa soixantième session, le Comité exécutif est convenu de Directives sur l'application des *Critères régissant l'établissement des priorités des travaux applicables aux produits* (ALINORM 08/31/3 Annexe II) et la Commission à adopté à sa trente-et-unième session les *Procédures proposées pour la conversion de normes régionales en normes mondiales*. La question de l'«Examen du regroupement ou de la dissolution de comités existants» n'a pas pu être examinée par le Comité exécutif, à sa soixante-et-unième session. À sa trente-et-unième session, la Commission a décidé d'attendre pour examiner cette proposition qu'elle ait été examinée par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session (ALINORM 08/31/REP, par. 150). Voir les documents ALINORM 08/31/9C Partie II et ALINORM 08/31/9C Partie II Add.1.

Objectif 4: Promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes

17. **Activité 4.1** Elle consiste en l'examen d'un document de travail et de plusieurs documents d'information soumis à la Commission. Des informations sur les activités de l'OIE, de l'OMC, de l'AIEA et de l'ISO sont présentées à chaque session de la Commission, tandis que les informations sur les activités d'autres organisations internationales sont présentées à la Commission, le cas échéant.

18. **Activité 4.2** Pour mettre en œuvre cette activité, le Secrétariat du Codex participe de façon régulière ou occasionnelle, pour des sujets d'intérêt spécifique, aux réunions pertinentes d'autres organisations internationales de normalisation. Lorsque la participation physique n'est pas possible, des communications écrites sont envoyées, principalement pour attirer l'attention d'autres organisations sur les activités menées par le Codex.

19. **Activité 4.3** Elle peut revêtir une forme générale ou une forme spécifique. À sa vingt-huitième session, la Commission a encouragé l'OIE à participer activement à l'établissement de normes Codex par le biais des travaux de plusieurs organes subsidiaires, tandis que d'autres organisations telles que la CEE-ONU participent aux travaux d'un organe subsidiaire spécifique du Codex.

20. **Activité 4.4** Il conviendrait qu'elle soit traitée par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session et par la Commission à sa trente-et-unième session lorsqu'ils se pencheront sur les informations concernant la collaboration entre l'OIE et la CIPV telles que présentées dans le document ALINORM 09/32/9D Partie I.

21. **Activité 4.5** Cette activité a été entreprise par les Comités de coordination de la FAO et de l'OMS entre octobre 2008 et mars 2009, conformément à ce qu'avait recommandé la Commission, à sa trente-et-unième session. Les rapports des Comités seront aussi examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour de la trente-deuxième session de la Commission.

Objectif 5: Encourager la participation maximale et efficace des membres

22. **Activité 5.1** Cette activité est en cours. Le rapport du Fonds fiduciaire FAO/OMS est présenté dans le document ALINORM 09/32/9E.

23. **Activité 5.2** Elle commencera par une consultation entre les gouvernements hôtes et le Secrétariat du Codex qui détermineront les mesures à prendre. La première étape consistera à examiner comment dans la pratique courante les observations sont présentées et comment elles sont examinées durant une session du Codex. Une enquête à cette fin pourrait avoir lieu en 2009.

24. **Activité 5.3** Elle sera examinée par le Comité exécutif à sa soixante-deuxième session (Point 4c de l'ordre du jour) et par la Commission à sa trente-deuxième session (Point 11c de l'ordre du jour), comme indiqué dans le document ALINORM 09/32/9B Partie III.

25. **Activité 5.4** Cette activité a été portée devant les Comités de coordination des FAO/OMS, à leurs sessions de 2008-2009, conformément à la recommandation de la Commission à sa trente-et-unième session. Cette activité est soutenue par l'activité 5.6.

26. **Activité 5.5** Cette activité a été portée devant les Comités de coordination des FAO/OMS, à leurs sessions de 2008-2009, conformément à la recommandation de la Commission à sa trente-et-unième session.

27. Au titre de l'**Activité 5.6**, le Secrétariat du Codex continue d'améliorer la fonctionnalité du site Web du Codex et de recourir de plus en plus au courrier électronique. Du matériel audiovisuel et autres matériels de sensibilisation ont été produits en vue de soutenir l'activité des services centraux de liaison avec le Codex. On prévoit la publication régulière d'un bulletin Codex. Les coordonnateurs régionaux s'occupent de la création de sites Web pour coordonner les comités afin de renforcer et de maintenir la communication entre les membres du Codex de chaque région.